**FICHE D'INFORMATION**

**Le CESE et le programme indicatif nucléaire (PINC)**

*Septembre 2016*

La Commission européenne a publié sa proposition de programme indicatif nucléaire pour la Communauté (PINC) concernant les objectifs de production et d’investissement dans le secteur nucléaire, en avril 2016. L’avis du CESE, adopté lors de la session plénière du CESE le 22 septembre 2016, signale que le projet de programme indicatif nucléaire pour la Communauté omet d’aborder les questions sensibles de la compétitivité de l’énergie nucléaire, de sa contribution à la sécurité d’approvisionnement, des objectifs en matière de changement climatique et de carbone, et de sa sécurité, ainsi que les questions de transparence et de préparation aux situations d’urgence.

Principales questions traitées dans le présent document de synthèse:

* Pourquoi le CESE joue-t-il un rôle important dans le domaine du nucléaire?
* Quelle est la position du CESE sur le PINC de 2016?
* Quelles sont les recommandations du CESE?
* Pourquoi est-ce important maintenant?

***Pourquoi le CESE joue-t-il un rôle important dans le domaine du nucléaire?***

À l'origine, le traité Euratom de 1957 a été conclu pour régir l’utilisation pacifique de l’énergie nucléaire au sein de l’UE. Le traité a institué la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Celle-ci dispose d’un système de surveillance centralisé chargé de superviser la gestion des 129 réacteurs nucléaires en fonctionnement dans 14 États membres de l’UE. Ces installations assurent 27 % de l’approvisionnement en électricité de l’Union.

En vertu de l’article 40 du traité Euratom ([COM/2003/0370 final](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52003PC0370)), la Commission européenne est chargée de coordonner le développement des investissements dans l’énergie nucléaire. Sa mission consiste notamment à élaborer de manière périodique un document (programme indicatif nucléaire pour la Communauté, PINC), qui présente une vue d’ensemble des investissements réalisés pour chaque étape du cycle de vie des installations nucléaires. Le rôle du CESE dans ce contexte est unique en ce sens que le document final ne peut être publié qu’après réception de l’avis du CESE par la Commission. Le programme indicatif nucléaire pour la Communauté final est ensuite présenté au Conseil et au Parlement européen. Depuis 1958, cinq de ces documents ont été publiés. Le plus récent date de 2007 et a été mis à jour en 2008.

***Quelle est la position du CESE sur le PINC?***

**FR**

Le CESE estime que le programme indicatif nucléaire pour la Communauté de 2016 souffre de l’absence d’une stratégie globale en ce qui concerne le bouquet énergétique européen. Il est deux fois plus court que le PINC de 2007. Il y manque également une méthodologie et des processus analytiques clairs. Des lignes directrices seraient très utiles aux États membres lorsqu’ils doivent, le cas échéant, prendre des décisions sur le rôle de l’énergie nucléaire dans leur consommation d’énergie.

Le CESE accueille favorablement l’accent mis sur des normes de sécurité élevées et sur le démantèlement sûr des installations nucléaires. Le programme indicatif nucléaire pour la Communauté de 2016 accorde une attention particulière à la fin du cycle de vie des réacteurs, en évoquant la gestion des déchets et le déclassement réglementés par la directive de l’UE sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé (la «[directive sur les déchets](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:32011L0070&qid=1397211079180)»). L’attention accordée à la poursuite de la recherche est également saluée. Le projet de PINC est cependant largement affaibli par tout ce qui n’y figure pas.

***Quelles sont les recommandations du CESE?***

L’avis du CESE recommande vivement que certains points du projet de programme indicatif nucléaire pour la Communauté soient revus et d’autres ajoutés. Il devrait en particulier comporter des chapitres concernant:

* la compétitivité de l’énergie nucléaire;
* les aspects économiques qui l’entourent;
* la sécurité d’approvisionnement, en se référant à l’Agence d’approvisionnement Euratom (ESA);
* les objectifs en matière de changement climatique et de carbone, en insistant sur le fait que l’énergie nucléaire représente aujourd’hui la moitié de l’électricité à faibles émissions de carbone;
* la confiance de la population, notamment son effet sur l’acceptabilité politique de l’énergie nucléaire.
* Certaines mises à jour pertinentes devraient être effectuées, comme les mesures récemment prises par la Suède pour assurer un approvisionnement constitué de 100 % d’énergies renouvelables d’ici à 2040.

La stratégie de l’UE pour l’union de l’énergie a pour objectif une énergie sûre, abordable et durable. Elle vise notamment à soutenir des avancées dans les technologies à faible intensité de carbone en coordonnant la recherche. La Commission devrait intégrer dans le programme indicatif nucléaire pour la Communauté une analyse des besoins d’investissement dans l’énergie nucléaire nécessaires si l’on veut atteindre tous les objectifs de l’Union de l’énergie. Le CESE recommande que la Commission tienne compte de la possibilité d’un approvisionnement électrique en provenance de centrales à fusion pour l’après-2050. La feuille de route du Fonds européen pour le développement de la fusion (EFDA) décrit la manière de passer de l’expérimentation à la viabilité. Il serait utile que le programme indicatif nucléaire pour la Communauté soit doté d’une feuille de route correspondante présentant les progrès de la fusion sur la voie d’une production commerciale.

Il importe de doter le programme indicatif nucléaire pour la Communauté de 2016 d’une vision stratégique. Il gagnerait également à comporter une analyse des conséquences potentiellement importantes du vote du Royaume-Uni en faveur d’une sortie de l’Union européenne. Ses effets sur le traité Euratom ne sont pas clairs. Bien qu’Euratom soit gouvernée par les institutions de l’Union européenne, elle constitue une entité juridique distincte.

***Pourquoi est-ce important maintenant?***

Ce projet était attendu de longue date. Il s’agit du premier programme indicatif nucléaire pour la Communauté depuis l’accident de Fukushima en 2011. La société civile est inquiète et veut savoir si les centrales nucléaires de l’UE sont gérées de manière aussi sûre que possible. À la suite de cet accident, des tests de résistance ont été effectués en 2011 et 2012 pour évaluer la capacité des installations nucléaires à résister à des catastrophes naturelles et, en 2014, l’Union européenne a modifié sa directive sur la sûreté nucléaire.

Cela va-t-il apaiser les craintes concernant l’utilisation de l’énergie nucléaire dans les pays voisins non membres de l’UE? Le CESE estime qu’un dialogue actif avec la Biélorussie, en particulier, permettrait de dissiper les préoccupations relatives à la construction par ce pays de son premier réacteur nucléaire à Ostrovets. Le CESE salue le rôle joué par le groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire ([ENSREG](http://www.ensreg.eu/)) pour la promotion de la transparence, du dialogue et de la mise en œuvre du plan d’action.

Ces sujets seront abordés lors de la prochaine [réunion plénière du Forum européen sur l’énergie nucléaire (FEEN)](http://www.cvent.com/events/11th-european-nuclear-energy-forum/custom-17-94693349867e4410b50695050116bbf7.aspx) qui se tiendra à Bratislava les 3 et 4 octobre. Le Forum européen sur l’énergie nucléaire a été créé en 2007 et rassemble tous les acteurs concernés par ce secteur: les gouvernements des 28 États membres de l'Union, les institutions européennes, dont le Parlement européen et le CESE, l’industrie nucléaire et les régulateurs du secteur, les consommateurs d’électricité et la société civile. Lors de cette réunion, les défis, les possibilités et les risques liés à l’énergie nucléaire devraient être discutés de manière franche et dans un esprit d’ouverture. C’est à cette occasion que Pierre Jean Coulon, président de la section spécialisée «Transports, énergie, infrastructures, société de l’information» (TEN) du CESE, présentera aux décideurs politiques, aux principales parties prenantes et à l’industrie de l’UE les recommandations formulées dans l’avis du CESE.

**Informations complémentaires**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Unité Presse du CESE*** Mme Caroline Alibert-DeprezCourriel: press@eesc.europa.euTél.: +32 2 546 8422 |  |

**À propos du CESE**

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes socio-économiques de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres venus de l'Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*